

### **Question écrite de Monsieur Pierre Desmet concernant les aménagements des potagers au Sparrenweg.**

Consécutivement à l'édification du nouveau bâtiment communal qui abrite, rue de Stalle, les services de la propreté publique, le sentier dénommé Sparrenweg a été déplacé et réaménagé. Sept emplacements grillagés y ont été aménagés en février et mars par l'E.T.A. « Les Jeunes Jardiniers ». Quatre parcelles ont été pourvues de bacs permettant le jardinage surélevé, une semble être dédiée à une autre fonction (non précisée pour l'instant) et 2 sont restées en friche.

Pourriez-vous nous indiquer les orientations futures envisagées par les services ainsi que l'affectation prévue pour les 2 parcelles restées en friche.

En vous remerciant pour les précisions qui me seront apportées.

### **Réponse**

Suite à la construction du nouveau bâtiment abritant le Service de la Propreté publique ayant entraîné la disparition de l'ancien site potager de Stalle, la bande de terrain située le long du sentier Sparrenweg était destinée à accueillir de nouvelles parcelles potagères.

Dans un souci de bonne gouvernance et selon les recommandations de Bruxelles Environnement, des analyses de la qualité du sol ont été effectuées par un bureau d'étude agréé en pollution de sol afin de s'assurer que la terre est adaptée à la culture potagère. Les résultats ont indiqué que les 4 parcelles sud présentaient des concentrations préoccupantes en métaux lourds et en hydrocarbures aromatiques polycycliques. Bien que le rapport technique du bureau d'étude indique que l'introduction d'un potager au droit de la zone souhaitée ne générera pas de risque pour la santé humaine compte-tenu de l'affectation légale des terrains au PRAS, la Commune a souhaité appliquer le principe de précaution pour les parcelles concernées via l'aménagement de bacs potagers remplis de terre saine. La Commune a obtenu un subside de 15.000 € de la part de Bruxelles Environnement dans le cadre de l'appel à projet 2016 pour la mise en œuvre de projets environnementaux durables pour réaliser ce projet. Il a été mis en œuvre par l'entreprise de travail adaptée « Les Jeunes Jardiniers ». Ces 4 parcelles sont actuellement en train d'être mises en location.

Les autres parcelles situées au nord sont quant à elles bien adaptées à la culture potagère en pleine terre et ont été consécutivement mises en location par le service des Propriétés Communales selon les modalités habituelles. Le cadre certes moins bucolique que l'ancien site potager de Stalle, le manque de fréquentation de cette nouvelle zone potagère dû à l'aménagement des 4 autres parcelles et le travail de débroussaillage préalablement nécessaire à la culture potagère ont sans doute démotivé les 2 locataires de ces parcelles. La Commune a dès lors mené une campagne de promotion du co-jardinage afin que ces locataires puissent partager leur parcelle avec d'autres personnes motivées par la culture potagère et développer du lien social. A noter que si ces parcelles demeurent non entretenues après un certain temps, la Convention entre les locataires et la Commune prévoit la résiliation de cet accord.

Enfin, la parcelle la plus au nord est destinée à accueillir le nouveau site de démonstration de compostage. Celui-ci sera également accessible aux locataires des parcelles potagères. Ce sera par la même occasion un site de compostage collectif de quartier. Cette parcelle accueille également un hôtel à insectes, une haie diversifiée favorable à la biodiversité, un panneau d'affichage destiné à valoriser le projet (une demande de labellisation Réseau Nature a été déposée auprès de Natagora) et à communiquer vers les locataires et riverains ainsi qu'un abri pour les activités de démonstration de compostage. Une citerne de récupération des eaux de pluie sera également installée.